

Identification de l'origine des galettes d'hydrocarbure détectées sur certaines plages des Pays de la Loire

Les lundi 17 et mardi 18 février 2020, des galettes d'hydrocarbure, parsemées sur certaines plages de la Loire-Atlantique et de la Vendée, ont été détectées par la gendarmerie départementale. Sur les plages les plus touchées, quelques dizaines de kilogrammes de produits polluants ont été récupérés, ainsi que plusieurs oiseaux portant des traces d'hydrocarbure.

Dès la connaissance de ces faits, les services de l'Etat se mobilisent et travaillent en étroite collaboration avec le Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) pour tenter d'en déterminer l'origine.

Les premières analyses du CEDRE, réalisées à partir d'échantillons prélevés par les autorités terrestres, montrent de grandes similarités avec le fioul de propulsion issu du navire *Grande America*, qui a sombré dans le golfe de Gascogne le 12 mars 2019.

Des moyens satellitaires, aériens, nautiques et terrestres, déployés dans le cadre de la surveillance régulière de nos approches maritimes, exercent une vigilance accrue « pollution maritime » au large du littoral ligérien. Des survols aériens ont également été réalisés à la verticale du lieu du naufrage du *Grande America*. Aucune pollution en mer n'a été détectée depuis le déclenchement de l'alerte.

La surveillance renforcée du littoral et des approches maritimes des Pays de la Loire est maintenue. Cependant, les conditions météorologiques, actuellement dégradées dans le golfe de Gascogne, rendent difficiles la détection de polluants en mer, dont l'expérience montre qu'ils pourraient être pris entre deux eaux.

Il est rappelé aux populations de ne pas toucher ou ramasser les galettes d'hydrocarbures qu'elles peuvent être susceptibles de trouver sur les plages de la Loire-Atlantique et de la Vendée, mais d'informer leur mairie, la gendarmerie, ou les sapeurs-pompiers.

Rappel sur le naufrage du Grande America

Après s'être signalé en difficulté le 10 mars 2019 à la suite d'un incendie survenu à bord, le porte-conteneurs roulier *Grande America* a sombré le 12 mars dans le golfe de Gascogne, par 4 660 mètres de fond, occasionnant, dans les semaines qui ont suivi, une pollution par débris flottants et par hydrocarbures de propulsion.

Pour faire face à cet événement de mer, le Préfet maritime de l'Atlantique a successivement mis en œuvre les volets « recherche et sauvetage », « assistance à navire en difficulté » et « lutte anti-pollution en mer » du dispositif ORSEC maritime de l'Atlantique, qui a été maintenu à son niveau maximal pendant vingt-trois jours consécutifs.

Au mois d'avril 2019, pour stopper les fuites d'hydrocarbures s'échappant de l'épave du *Grande America*, le sous-marin téléguidé (ROV) mis en œuvre par le navire spécialisé *Island Pride*, affrété par

Grimaldi Group, l'armateur du navire de commerce, a permis l'obturation des orifices par lesquels s'écoulait le carburant de propulsion du navire. L'*Island Pride* avait ensuite procédé à la vérification de l'étanchéité des travaux effectués sur l'épave et à un relevé complet avant de quitter la zone du naufrage le 19 avril 2019.

Contact presse :

Service de communication régionale de la Préfecture maritime de l'Atlantique :
06 82 28 21 06 / ocr.astreinte@premar-atlantique.gouv.fr

Service de communication de la Préfecture des Pays de la Loire :

02 40 41 20 91/92 / pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr